



GESTION DE L'ENVIRONNEMENT DE L'APN

RESPECTER ET PROTÉGER NOTRE MÈRE LA TERRE

RAYONNEMENT

Introduction

Le terme « rayonnement » désigne toute forme d'énergie qui se déplace sous forme d'ondes ou de corpuscules. Il existe deux types de rayonnement : le rayonnement ionisant et le rayonnement non ionisant. Au nombre des sources de rayonnement non ionisant, mentionnons les ondes radioélectriques et les micro-ondes. Pour leur part, les sources de rayonnement ionisant incluent les techniques d'imagerie médicale, telles que les radiographies, les tomodensitogrammes et les IRM.

Le soleil est la plus importante source naturelle de rayonnement. Environ 70 % du rayonnement ionisant provient de la terre, des rochers, du sol, de l'eau et de l'air. Toutes les créatures vivantes contiennent de très petites quantités de rayonnement et y sont exposées. Le radon, un gaz inodore et incolore, représente un fort pourcentage du rayonnement naturel. Produit de la désintégration naturelle de l'uranium, le radon peut être libéré dans le sol et s'infiltrer dans les maisons par les fissures du solage, les fenêtres du sous-sol et les drains.

Défis et facteurs à prendre en considération

L'exposition au radon peut s'avérer dangereuse. Elle est par exemple la principale cause de cancer du poumon chez les non-fumeurs. Le plus souvent, les humains sont exposés lorsque l'air l'intérieur est contaminé au radon. Les risques pour la santé augmentent au fur et à mesure que l'exposition s'intensifie, soit en fonction de la quantité de radon inhalée ou de la durée de l'exposition dans le temps.

Santé Canada a révisé ses lignes directrices en ce qui a trait au niveau de radon considéré acceptable pour ramener ce seuil à 200 Bq/m³, soit quatre fois moins que le seuil précédent de 800 Bq/m³. Les propriétaires peuvent utiliser des détecteurs de radon pour effectuer un test de radon dans leurs maisons. Ces appareils sont placés dans la maison et exposés à l'air intérieur pendant une période de temps déterminée, puis ils sont renvoyés au fabricant à des fins d'analyse.

Pour plus d'information

Pour obtenir une liste des fournisseurs de services, veuillez communiquer avec le Bureau de la radioprotection, par téléphone au numéro (613) 954-6647 ou par courriel à radon@hc-sc.gc.ca

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS

473, rue Albert, bureau 810, Ottawa (Ontario) K1R 5B4

Téléphone : 613 241-6789 • Sans frais : 1 866 869-6789 • Télécopieur : 613 241-5808

www.afn.ca

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) publie un guide intitulé « Le radon - Guide à l'usage des propriétaires canadiens ». Ce guide contient de l'information sur le radon, les risques qui y sont liés, la manière d'évaluer l'exposition, ainsi que les maisons qui sont plus particulièrement vulnérables. Le guide propose également d'autres renseignements sur la manière de prévenir l'exposition au radon à domicile. Pour en savoir plus, communiquez avec la SCHL en composant le 1-800-668-2642 ou consultez son site Web à www.chmc-schl.gc.ca